

Jacqueline BOUCHER, Jeanne CORNET, Annie LOBÉ

c/o SANTÉPUBLIQUE ÉDITIONS  
20, avenue de Stalingrad  
94260 FRESNES

Paris, le 21 juin 2017

**Saisine du Médiateur national de l'énergie**

Lettre recommandée A.R.

N° 1A 142 738 8405 2

M. Jean GAUBERT

Médiateur national de l'énergie

Libre réponse n° 59252

75443 PARIS cedex 09

Monsieur le médiateur national de l'énergie,

Nous vous adressons sous ce pli notre lettre ouverte, recommandée A.R. n° 1A 137 528 9508 4 du 16 juin 2017, à Monsieur Alain Bazot, président de l'UFC-*Que choisir* et directeur de la publication, au sujet du déploiement forcé des compteurs communicants LINKY.

Par cette lettre, nous vous saisissons des multiples infractions commises par le gestionnaire SA ENEDIS et ses sous-traitants, que vous n'avez vous-même jamais relevées, et dont il n'a jamais été fait état dans le magazine *Que choisir*, qui rapporte systématiquement des informations erronées, méconnaissant la législation en vigueur.

Nous restons dans l'attente de votre réponse et de vos actions pour faire respecter le droit des consommateurs, et nous vous assurons de notre sincère considération.

Jacqueline BOUCHER, Jeanne CORNET, Annie LOBÉ

PS : Nous attirons particulièrement votre attention sur la décision du 20 juin 2017 du juge de proximité du tribunal de grande instance de La Rochelle relaxant un retraité qui avait fait sortir de chez lui manu militari un technicien venu poser de force un compteur Linky, au motif de la « légitime défense des biens » (<http://www.20minutes.fr/bordeaux/2090427-20170620-rochelle-retraite-relaxe-violences-apres-avoir-expulse-chez-technicien-linky>).